



Département de l'YVELINE

SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT
DE 23 COMMUNES MEMBRES

COMMUNE DE
SAINT ETIENNE DE CROSSEY
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PLAN DE ZONAGE

①
VUE EN PLAN
AU 1/5000^e
PLANCHE 2/2

ALP E T U D E S Ingénieurs - Conseils	
Dossier n° :	100-53
Plan n° :	5500-P2
Date :	22/04/04
Echelle :	1/5000
Dossier par :	N.Y.
Bureau : Gestion Technique - Unité 49 177 rue de la République - 91000 Evry Tél : 01 69 55 29 29 Fax : 01 69 55 29 28 www.aplconseil.com	

Commune de Coulbervie

Commune de St Julien de Raz

LEGENDE :

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Zone d'assainissement collectif

Zone d'assainissement semi-collectif

ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Zone dont la faisabilité de l'assainissement autonome a été étudiée (voir carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome)

Zone d'habitat dispersé, Assainissement par épandage classique à exécution ou regard des contraintes naturelles.

Zone d'habitat dispersé Fillette d'assainissement à fleur ou cas par cas

SONDAGES

P : sondages de recommandation ou tracté-pelle
T : sondages à la tarière à mesure
K : essais d'irrigation de type forcé

NOTA: Les limites des différentes zones sont indicatives

La réglementation de chaque zone est présente dans la partie 3 du mémoire explicatif